Rapport d'activité de la

M.H.I.S.C

Un Toit Où Apprendre

Du 1er octobre au 31 décembre 2015

En France, la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance rappelle que les MIE sont des enfants en danger,ils sont tous placés sous la protection de l'aide sociale à l'enfance [ASE)

Un Toit Où Apprendre
MHISC
Maison d'Hébergement et d'Insertion Sociale et Culturelle
Résidence les Cyclades 646 rue d'Alco 34080 Montpellier. Tel : 07 81 20 63 13 # 09 81 46 20 48 # 09 82 20 17 12
Siret : 813 788 288 00013 - APE : 8790A Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Toutes les photos utilisées sont sous licence Creative Commons. Reproduction autorisée sauf pour une utilisation commerciale.

Un Toit Où Apprendre
MHISC
Maison d'Hébergement et d'Insertion Sociale et Culturelle
Résidence les Cyclades 646 rue d'Alco 34080 Montpellier. Tel : 07 81 20 63 13 # 09 81 46 20 48 # 09 82 20 17 12
Siret : 813 788 288 00013 - APE : 8790A Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Le dernier trimestre 2105 de notre calendrier Grégorien accueille l'ouverture de la structure et une montée en charge rapide et encourageante !

Les mineurs isolés étrangers relèvent de la compétence des départements ; en effet, comme le précise l'article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles, s'agissant d'enfants privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, ils entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance.

Dans un souci de mettre en œuvre des solutions pérennnes de prises en charge des MIE, le Conseil Départemental de l'Hérault a accordé sa confiance au fondateur et Directeur d'UTOA, en l'accompagnant dans la marche(1) du navire, que représente ce projet, soutenu par une belle équipe éducative, solide et engagée.

(1) Exprime le mouvement par lequel un navire avance, et sillone la surface des eaux
« Dictionnaire moderne des termes de marins »

Leur engagement militant comme leur professionnalisme ont permis de mettre en œuvre le projet efficacement.
Toute l'équipe à travaillé à l'installation de leurs bureaux, mais aussi et surtout à l'aménagement des appartements.
Cette organisation s'est articulée autour de la notion de la logique des moyens et des dépenses raisonnées.

Il y a 10 à 15 ans, nous évoquions, dans le travail social, une logique de fonctionnement et celle-ci induisait une logique de moyen.
Aujourd'hui, au regard de l'augmentation de la précarité et de l'afflux massif de réfugiés sur le territoire, la politique sociale n'est plus celle-ci.

Nous évoluons dans une logique de moyen qui induit une logique de fonctionnement.

Pour cela, toute l'équipe d'UTOA, afin de constituer son parc de 19 logements, de les meubler dignement et convenablement, en respectant notre logique de mutualisation des moyens et de dépenses raisonnées, a fait un choix militant :

Sortir de la notion « d'ayants droit », trop ancrée dans les fonctionnements institutionnels déjà existants. Cela, afin de ne pas leurrer nos usagers, en leur offrant une prestation matérielle qu'ils ne pourront peut-être pas s'offrir à leur sortie du dispositif.
Ce travail d'aménagement a nécessité une énorme mobilisation de toute l'équipe, tant sur les sites web que sur le terrain.

Après avoir lancé un appel aux dons, de nombreux donateurs nous ont soutenus dans notre démarche, et toute l'équipe d'UTOA a participé à la logistique de cette mise en œuvre.

Les mobiliers de bureaux ont été offerts dans la totalité par Espacio, EDF GDF SUEZ ; les sols par la Société GERFLOR.

Pour l'aménagement des locaux, (pose des cloisons et divers réaménagements techniques), toute l'équipe s'est associée à cette mission.

Nous avons fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion en parfait état. Pour notre parc informatique, nous avons fait appel à l'Association Informatique Plus, qui nous garantit deux ans leurs postes informatiques, et propose une maintenance d'un an, pour une prestation très raisonnable.

L'ameublement des appartements a été possible grâce aux nombreux dons, à la mobilisation de cette formidable équipe, qui n'a ménagé ni ses efforts ni son temps, en s'organisant pour acheter une partie des meubles et électro-ménagers sur des sites web de particuliers à particuliers, et une autre partie auprès de grands déstocker et de grandes enseignes de meubles. Pour les locations de véhicules, échafaudages, divers outillages, il en a été de même ; nous avons utilisé des sites de location, de particuliers à particuliers. Cela nous a permis de rester dans des dépenses de frais de démarrage et d'investissements cohérents et raisonnés.

Pour avoir déployé autant d'énergie, pour la confiance qu'ils me témoignent, et pour le professionnalisme dont ils font preuve, j'adresse à notre formidable équipe de travailleurs sociaux et à l'équipe du secrétariat mes vifs remerciements. Continuons à avancer ensemble.

Il m'apparaît urgent de redonner à l'aide sociale ses lettres de noblesse, pour en faire un outil de réussite d'insertion sociale, en proposant une aide mesurée et réaliste, et non pour en faire un outil de « production d'ayants droit », en installant l'usager dans un excès de confort matériel et de consommation. Nous savons pertinemment qu'il ne pourra sans doute pas s'offrir, dans l'immédiat, ce que de nombreux citoyens, aujourd'hui, ne peuvent, parfois, même pas s'offrir en travaillant. Cela se nomme l'illusion !

La mutation sociale et économique me conduit à un constat évident ; il faut, à mon sens, changer les réflexes et les mentalités.

Je souhaite que nous trouvions de nouveaux modes de fonctionnement ; il faut se réinventer ; il est important d'impliquer les salariés, de développer l'autonomie, de proposer un management participatif dans les actes, et ne pas seulement le laisser croire.

Le réveil est brutal, la crise a posé avec acuité la nécessité pour de nombreuses associations, y compris la nôtre, de se réinventer « de long en large ».

Par quel bout commencer ? La tâche est immense. Il ne faut rien de moins que poser les bases d'une nouvelle ère de l'accompagnement social, casser les codes d'hier.

Ou mourir…

Karim Bouziane
Directeur de la MHISC
Un Toit Où Apprendre

Le mot du Président :

A l'occasion de ce premier bilan d'Un Toit Où Apprendre, je souhaitais adresser mes vifs remerciements à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Monsieur Kleber Mesquida, pour le parfait soutien qu'il nous accorde et pour sa confiance.

Je remercie Madame Nadine Rouillon, Directrice Générale Adjointe à la Solidarité au Conseil Départemental de l'Hérault, pour sa bienveillance et son soutien dans l'évolution de notre structure.

Je remercie également chaleureusement Madame Jocelyne Germain-Géraud, Directrice du Pôle Développement social et Enfance, pour son expertise et son soutien constant, ainsi que Madame Agnès Devaucelle, Directrice Enfance et Famille, et son équipe pour le vrai partenariat qu'ils nous offrent et leur grande disponibilité.

Qui sont les Jeunes d'Un Toit Où Apprendre ?

Le parcours migratoire de ces Jeunes les a amenés à développer une culture de la discrétion ; cela porte souvent préjudice à leur santé et à la construction de leur avenir. A nous de développer un travail réciproque conduisant à une relation de confiance. Je remercie donc vivement l'équipe d'Un Toit Où Apprendre et son directeur, Karim Bouziane, pour avoir si rapidement mis en place notre projet commun qui n'était, quelques mois plus tôt, qu'à l'état de concept.

Notre état d'esprit, militant, nous porte à agir en tenant compte des réalités économiques actuelles en élaborant des prestations éducatives et d'hébergement adaptées à la conjoncture

budgétaire actuelle. Les besoins inter-associatifs sont nombreux ; aussi nous paraît-il judicieux de mettre en œuvre des méthodes de collaboration dans le but de mutualiser les moyens.

L'avenir et l'épanouissement d'Un Toit Où Apprendre consiste dans notre capacité à nous projeter en anticipant l'apparition de besoins futurs. Nous devons avoir pour perspective la création de nouvelles solutions. Nous devons continuellement être dans cette dynamique de réflexion et de projet d'avenir.

Nous souhaitons, afin d'améliorer l'accompagnement des Jeunes accueillis à Un Toit Où Apprendre, anticiper leur avenir en complétant notre palette de savoir-faire. Dans un souci de cohérence éducative et de lien de confiance, nous réfléchissons à une solution de sortie de dispositif après 19 ans. Pour pallier le manque de places en FJT et leurs conditions d'accès, notre « logement de sortie de dispositif » verra le jour, nous l'espérons, en 2016. A moyen terme, une unité de production permettrait de conduire les Jeunes dans la voie de la professionnalisation qui leur offrirait une posture adaptée au monde du travail : le contrat d'apprentissage demeure l'outil principal et le plus pragmatique de leur intégration sociale.

Un petit mot de culture et de sport dans notre projet d'établissement. Je souhaite que la culture et le sport fassent partie de la respiration d'Un Toit Où Apprendre. Que l'accès à la culture, en particulier, soit toujours présent à l'esprit de notre équipe éducative en filigrane de toutes nos actions éducatives, comme un outil privilégié, un média efficace. L'accès à la culture est un droit pour toute personne présente sur le territoire ; au delà de l'accès au droit, pensons à l'insertion des Jeunes par le développement, lorsque cela est possible, de la pratique artistique. La culture doit être un outil à part entière du travail social.

Un aspect de l'accompagnement impacte considérablement le temps que nous consacrons aux Jeunes, il s'agit de la santé. Ces Jeunes sont atteints de multiples maladies nécessitant un suivi médical exigeant. Non seulement ces Jeunes ignorent ou minimisent leurs problématiques de santé, mais nous sommes également confrontés aux difficultés administratives qui démultiplient les délais de prise en charge. Nous souhaiterions, dans une démarche de santé publique, être dotés d'une infirmière à temps partiel qui garantirait à ces Jeunes un parfait suivi médical (régularité aux rendez-vous avec les médecins, assiduités aux traitements, …) Nous espérons que nos démarches auprès de l'ARS aboutiront en 2016.

Depuis l'ouverture en octobre 2015 d'Un Toit Où Apprendre, nous avons accueilli des Jeunes extraordinaires, remplis de volonté d'intégration et faisant preuve tout autant d'honnêteté que d'exemples de réussite. Ce public, pourtant encore méconnu, objet d'interrogations culturelles et dont le sort divise souvent l'opinion des Français, est un public culturellement enrichissant. Les Jeunes que nous accueillons, faisant preuve d'exemplarité et démontrant tant un comportement civique irréprochable que la volonté d'apprendre et de trouver leur place dans notre Pays, devraient être intégrés dans notre société.

Jérémie CHASSANG
Président

Qui sont ces enfants, « non accompagnés », que nous accueillons ?

Un Toit Où Apprendre
MHISC
Maison d'Hébergement et d'Insertion Sociale et Culturelle
Résidence les Cyclades 646 rue d'Alco 34080 Montpellier. Tel : 07 81 20 63 13 # 09 81 46 20 48 # 09 82 20 17 12
Siret : 813 788 288 00013 - APE : 8790A Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Un climat de méfiance culturelle s'installe dans notre quotidien

Nous accueillons un jeune public, dont la culture est souvent méconnue. La légitimité de leur accueil sur le territoire Français anime les débats sociaux et politiques ; parfois même, quelles que soient les classes sociales, elle divise les personnes face à leur éthique.

Aussi, il est important de rappeler qui sont ces jeunes et quelles sont leurs motivations.

Un mineur isolé étranger (MIE) est une jeune personne de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparée de ses parents sur le territoire français. Sa situation de mineur implique une incapacité juridique, et l'absence de sa famille implique une situation d'isolement et un besoin de protection.

Il n'y a pas de statut juridique spécifique aux MIE.

Ils se retrouvent aujourd'hui à un croisement : ils relèvent à la fois du droit des étrangers, et au titre de l'enfance en danger, du dispositif français de protection de l'enfance qui ne pose aucune condition de nationalité.

Ces deux situations impactent les enjeux liés à la problématique des MIE et particulièrement au niveau du soin.

Une très grande majorité d'entre eux sont des garçons (70 à 95% selon les pays). On note cependant la présence de jeunes filles migrantes, plus vulnérables ; cela implique une attention particulière.

La plupart des MIE sont âgés de plus de 15 ans. Ils suivent le même parcours migratoire que celui des adultes.

Les raisons de la migration sont multiples, elles peuvent s'entrecroiser, elle distinguent plusieurs groupes :

- Les réfugiers : ils craignent la persécution, face à une situation de conflits ; ils sont en danger dans leur pays en proie à la guerre.
- Les exploités : ils sont utilisés comme petites mains, comme force de travail non rétribué, sans limite dans le temps.
- Les missionnés : cette mission leur a été confiée par la famille ou le clan, pour échapper au destin qui serait le leur s'ils restaient au pays ; cette mission peut aussi concerner le reste de la famille ou du clan, qui demande à l'enfant qui travaille en Europe de subvenir aux besoins vitaux de ceux restés au pays.
- Les rejoignants : ils tentent de retrouver un proche ayant déjà émigré, sans connaître la localisation exacte de leurs parents.
- Les conquérants : ils ont simplement décidé seuls de quitter le pays pour rechercher une vie meilleure, ou pour une vie rêvée au travers du fantasme stimulé par les médias ou le mythe de l'opulence occidentale.

L'année 2015, une année de conceptualisation puis de mise en oeuvre du projet militant Un Toit Où Apprendre.

Ce travail de concertation, entre les acteurs de terrain d'UTOA et le Conseil Départemental de l'Hérault, a engagé une réflexion sur les aspects qualitatifs et financiers de la prise en charge des mineurs isolés étrangers, dans le sens de la mise en œuvre d'un solide suivi éducatif et pédagogique quotidien et pérenne, pour les accompagner dans la construction de leur avenir…

La naissance et l'histoire de la M.H.I.S.C, Un Toit Où Apprendre. Du constat à l'action

Mon expérience de la remobilisation professionnelle au sein de la structure Forma'Bât Alma Nova, m'a conduits vers une réflexion autour du **constat** de plusieurs **problématiques** :

- Les jeunes pris en charge, après une année de formation professionnelle, présentent tous les pré requis nécessaires pour prétendre à un contrat d'apprentissage, sauf un seul, incontournable, qui leur interdit l'entrée d'un contrat d'apprentissage, la maîtrise de la langue et de l'écriture.

- L'hébergement en hôtel de ces jeunes personnes n'est pas satisfaisant, tant en terme d'accompagnement éducatif que de mise à l'abri.

- Le coût de ces hébergements en hôtels atteint des montants déraisonnables et irréalistes.

Face au constat de ces problématiques qui représentent un frein dans l'épanouissement social, professionnel et culturel de ces jeunes personnes, j'ai choisi de cibler les **besoins,** pour les traduire en **objectifs,** afin de déterminer les **actions** les plus efficaces à mettre en oeuvre.

L'élaboration d'un tel projet nécessite une expérience, une connaissance et une pratique de terrain soutenue de l'accompagnement social, culturel et professionnel auprès de ces jeunes.
Elle nécessite aussi, une bonne connaissance des rouages institutionnels et des réseaux déjà existants.
Ces deux facteurs nous permettent de mettre en œuvre des outils de mutualisation des moyens ; ce choix permet de réduire certains coûts de fonctionnement, il nécessite par ailleurs un investissement militant de tous les instants et dans toutes les situations.

Un tel projet, avec de tels objectifs, demande, dans sa mise en œuvre, d'interroger nos fonctionnements en visitant de nouvelles pistes dans l'accompagnement éducatif.
Et de nous soumettre au difficile exercice de logique de moyens mettant à l'épreuve notre logique de fonctionnent.

2015, une année de conceptualisation puis de mise en oeuvre crescendo de la structure Un Toit Où Apprendre

La création d'une structure nouvelle et expérimentale tel que UTOA, accueillant un public encore méconnu du secteur social, nécessite une période de reflexion, et d'exploration des pistes de fonctionnement.

Cette étape a permis d'élaborer, avec une cohérence éducative et sociale, tous les outils de fonctionnement interne et pédagogique en harmonie avec les protocoles de fonctionnement induits par les réformes du 2 janvier 2002 et du 5 mars 2007.

Celle-ci place le droits des usagers au cœur de la rénovation sociale et médico-sociale, sans que cela ne vienne impacter l'aspect novateur de l'accompagnement social et culturel de ces jeunes personnes mineurs isolées étrangères.

Mais aussi, sans que cela ne bride l'aspect audacieux, qualitatif, économique, et éthique du mode d'hébergement que nous proposons, contre celui de l'hôtel, qui ne répond à pas ces vertus.

Afin de démarrer ce projet expérimental, le Conseil Départemental de l'Hérault nous a alloué un budget de

280 336 euros pour 3 mois

soit 93 445 par mois

La montée en charge progressive, de l'accueil des jeunes MNA et l'embauche progressive des salariés nous ont permis de dégager un delta destiné à l'investissement, nécessaire à la mise en œuvre de la structure.
Dans un premier temps, cela nous a permis de meubler totalement les 19 appartements, en plus des dons.
De constituer tout le stock de linge, en plus des dons.
De faire l'acquisition de tout le parc informatique, d'occasion et garanti, auprès de l'association Informatique Plus.
De se doter d'un véhicule pour le surveillant de nuit, d'acquérir des imprimantes, et autres…
Et surtout de nous constituer un fond de roulement, nous permettant de fonctionner jusqu'au 25 de chaque mois, la subvention étant versée milieu ou en en fin de mois.

Un
Toit
Où
Apprendre

Nos
Actions

L'hébergement dans des appartements en colocations :

Entre le 16 novembre et le 31 décembre 2015 nous avons réuni un parc de 17 appartements sur Montpellier et son agglomération. Les jeunes personnes partagent ces logements en colocation de 3 ou de 4, en appartement ou bien en villa. Notre équipe de six travailleurs sociaux accompagnent ces jeunes sur la dimension de la quotidienneté - courses, ménage, confection des repas. Tous les logements sont équipés d'un téléphone d'urgence et d'une connexion internet, lorsque cela est possible techniquement. Nous avons installé les jeunes en fonction de leurs affinités culturelles afin que la cohabitation fonctionne.

Certain réajustements ont dû être réalisés. Les jeunes hommes que nous avons accueillis sont arrivés sur notre dispositif dans une dynamique très contestataire, avec des revendications et dans une posture très excessive « d'ayants droit », sans aucune volonté, bien entendu, de vouloir stigmatiser ce terme ni les personnes qui répondent à cette notion.

Une grande majorité de ces mineurs n'ont que quelques mois de présence sur les territoires Européens. Bon nombre d'entre eux ont été pris en charge à leur arrivée par de grosses institutions dans lesquelles, d'après leurs revendications, les prestations, qui leur étaient proposées, sont bien plus élevées que celles que nous proposons aujourd'hui ! (camps d'hiver, camps d'été, l'installation de connections wifi immédiatement, refus d'investir les logements avant de les avoir visités et choisis…..) Il a été primordial de rapidement nous positionner, de rappeler à ces jeunes personnes les raisons de leur venue sur le territoire européen et de clarifier nos priorités dans leurs intêrets, (au regard de leurs situations administratives), qui n'étaient vraisemblablement pas les mêmes que les leurs. Il a été nécessaire de les rassurer, en leur

expliquant comment ils seraient logés, accompagnés socialement et éducativement. Mais surtout de les informer sur le coût de leur prise en charge, et des limites budgétaires de nos prestations. Puis, afin de légitimer notre position, nous avons dû aussi, rappeler à ces jeunes mineurs, que de nombreuses familles et de nombreux étudiants du territoire n'ont pas la chance de pouvoir être logés et aidés comme ils le sont. Après quelques jours passés sur les logements, une majorité de jeunes se sont confondus en excuses et ont manifesté leurs satisfactions. Leurs craintes et leurs peurs se sont dissipées.

Nous avons accueilli un petit noyau de 4 à 5 mineurs arrivés sur le territoire avec un profil de délinquant déjà bien affirmé. Ces jeunes ne sont absolument pas dans une dynamique d'intégration. Ils est extrêmement difficiles de les mobiliser et de les rencontrer. (Absentéismes, comportements arrogants, désintéressement total pour la scolarité ou la formation professionnelle). Ces jeunes en quelques mois ont adopté, une multitude de comportements qui génèrent un budget très conscéquent ; portes forcées, vitres brisées, procés verbaux SNCF ou TAM exorbitants..., ils mettent en insécurité les autres colocataires, en invitant des personnes étrangères à l'association avec des intentions malsaines.
Les jeunes qui répondent à ce profil, sont parfaitement informés sur les droits des mineurs sur le territoire, ils savent parfaitement, qu'il n'existe quasiment aucune possibilité d'expulser des mineurs parvenus sur le territoire français. Ce qui explique que, même après avoir déjà commis des actes de délinquance, ils récidivent sans cesse dans une inquiétante impunité , à vendre par exemple, des stupéfiants à la gare ou sur la place de la Comédie, ou bien à organiser des vols en réunion à l'arme blanche pour déroder des téléphones mobiles, et narguent policiers et autorités.
Leur statut de mineur (même quand il n'est pas réellement prouvé) leur permet d'échapper à la justice des majeurs et aux décisions administratives en découlant.

L'accueil des jeunes hommes c'est organisée ainsi :

Du 16 au 30 novembre 20 jeunes

Du 03 décembre au 15 décembre 18 jeunes

Du 04 janvier au 20 janvier 18 jeunes

Les nuits :

Afin d'assurer la sécurité sur les logements, un surveillant de nuit effectue des rondes de nuits en voiture sur tous les logements. Cela rassure certains jeunes, et permet de conserver un cadre, même en l'absence des travailleurs sociaux.

Nous espérons pour l'année 2016 nous voir accorder un temps supplémentaire de surveillant de nuit, afin de couvrir les 365 nuits de l'année.

Les cours de FLE quotidien dans notre structure d'accueil :

Les cours de français au sein de notre structure ne sont pas une activité occupationnelle pour les jeunes non accompagnés que nous accueillons ; ils sont une nécessité pour leur intégration sociale et leur épanouissement personnel.

Beaucoup ont insisté sur l'importance d'apprendre la langue rapidement et considèrent l'éducation comme un aspect important de leur vie. (Cela est l'objectif principal pour nos jeunes, qui souhaitent obtenir un titre de séjour au plus tôt.)

Les cours de français langue étrangère (FLE) que nous dispensons sont animés, par une enseignante diplomé master 2 FLE et sur certains temps spécifiques comme les mathématiques, par des bénévoles sous conventionnement.

Le bilan de notre enseignante FLE, Madame Nathalie Estrade Segura, après trois mois d'exercices :

1. Les cours

L'enseignement en Français Langue Etrangère et Langue d'Intégration a démarré le 15 novembre 2015 pour des Mineurs non accompagnés (ENA) accueillis à l'association « Un Toit Où Apprendre » car

-sans solution scolaire du fait d'un niveau de langue insuffisant ou

-en attente d'affectation dans un établissement scolaire.

Sur les 36 jeunes accueillis au 31 décembre 2015, 15 ont été scolarisés dans l'association sur la période du 15 novembre au 31 décembre, les autres suivent un cursus dans un établissement scolaire de l'éducation nationale.

Le public (les jeunes scolarisés à UTOA),

Il s'agit d'un public motivé, et assidu. Ils sont polis , respectueux et leur désir de progresser en francais est très fort. Ils participent avec plaisir aux activités proposées (surtout orales). La ponctualité est un point à améliorer chez beaucoup d'entre eux.

Le niveau des élèves,

On distingue deux groupes

. L'un composé d'élèves francophones (Afrique subsaharienne : Mali, Guinée,…etc, et du Maghreb : Algérie, Maroc).

Ces élèves ont pour la plupart des compétences en français de niveau A1 à A2 (voire B1 pour au moins deux d'entre eux) en compréhension et en production orale mais rencontrent des

difficultés à l'écrit. En effet, les élèves scolarisés dans leurs pays et ayant appris le français sont plus à l'aise avec les activités orales. Le niveau en compréhension et production écrite est relativement faible notamment pour ceux ayant reçu un enseignement de type coranique dans leur pays.

. Le second groupe est composé d'élèves pour la plupart anglophones (Inde, Pakistan, Bangladesh...) et d'origine Albanaise.

Scolarisés dans leur pays, ils sont pour la plupart contrairement au premier groupe grands débutants en français, oral comme écrit (niveau A.1.1), mais ils possèdent des stratégies d'apprentissage (utilisation de l'anglais notamment pour établir des liens avec la langue cible) qui devraient leur permettre de progresser rapidement à l'écrit comme à l'oral.

Compte tenu de ces spécificités, deux cours de français, langue étrangère et langue d'intégration (FLE/FLI) ont été proposés aux élèves :

-Un cours niveau débutant : 12 heures par semaine

-Un cours niveau intermédiaire : 12 heures par semaine

Quel enseignement ?

L'accent a été mis sur l'apprentissage d'une langue *« d'usage pratique, dont l'apprentissage se fonde sur des références quotidiennes; une langue destinée à devenir la langue courante des apprenants »….. « une langue familière. Son enseignement fait écho à l'environnement linguistique dans lequel baigne l'apprenant (au travail, dans la rue, dans les administrations, dans les commerces et les services); une langue de l'autonomie, qui permet à l'apprenant de se mouvoir dans les différents espaces de la société et d'y trouver toute sa place; une langue dont la première approche est orale et qui n'ignore pas les expressions, les tournures et les« manières de parler » qui permettent de comprendre les conversations courantes et de s'y insérer »…. « une langue qui donne les clés de l'insertion professionnelle (en lien avec le "français à visée professionnelle").»* - **Référentiel FLI.**

Le contenu des cours

Afin de faciliter l'intégration des jeunes dans la société et de favoriser leur insertion professionnelle, il a été décidé d'aborder les thèmes suivants parce qu'en lien avec leur quotidien et les problémtiques pouvant se poser ou s'imposer à eux :

1. Vivre ensemble
2. La santé
3. la ville
4. la culture
5. Le monde professionnel
6. Le logement

Les sujets suivants ont été abordés en cours. Ils ne constituent qu'une petite partie des thèmes que nous nous proposons d'aborder.

Vivre ensemble :

. Les règles de politesses, prise de contact, prise de congés,

Se présenter, poser des questions sur l'identité,

. Les différents registres de langues, Identifier les situations formelles/ informelles, adapter son registre de langue,

. La laïcité,

. L'égalité entre les hommes et les femmes

La santé :

. Les symptômes (parler de ce qui ne va pas-, les étapes d'une consultation médicale consultation médicale),

La ville :

.Les déplacements, Ex : visite du ZOO du Lunaret (itinéraire, lecture de plan de bus, de tramway)

Un objectif supplémentaire dit transversal a été mis en place :

Découverte des technologies de l'information et des communications (TIC).

En effet, si la langue est un élément indispensable pour l'intégration des jeunes dans la société, la culture et le monde professionnel ; la connaissance, la maîtrise des outils informatiques et de l'environnement numérique sont devenus incontournables. Ils font partie des compétences de base et permettent une meilleure intégration sociale, culturelle et professionnelle.

Dans cette démarche, un blog : ***untoitoùapprendrelaclasse*** (toujours en préparation) a été créé afin de permettre aux élèves de relater la vie de la classe, parler des sorties, des projets , être vu, être visible mais aussi développer un sentiment d'appartenance par rapport à la structure tout en améliorant les compétences en français et en informatique.

Les cours de soutien :

Des cours de soutien ont été proposés par l'enseignante un mercredi après midi sur deux et le mardi après les cours pour les élèves scolarisés.

Les élèves ont fait part à la direction de besoins spécifiques en mathématiques/ physiques. Des réunions ont été organisées avec une équipe de bénévoles souhaitant intervenir dans la structure et ayant déjà travaillé avec certains des élèves au foyer de l'enfance pour compléter l'offre de soutien déjà existante.

Ce soutien a démarré début janvier avec trois, puis deux bénévoles.

Les sorties :

Une projection cinéma à la médiathèque Shakespeare « sur les chemins de l'école » au mois de décembre.

ZOO de Lunaret : La sortie a été organisée pour et par les élèves au mois de décembre Le zoo a été choisi car c'est un lieu où les elèves peuvent se rendre par eux même sur leur temps personnel (entrée gratuite)

Objectifs pédagogiques : réinvestissement du travail effectué en classe - **démarche actionnelle** - (la localisation, les déplacements, organisation, lecture de plan, une carte, choix des moyens de transport, repères sur un plan, jours de visite, compréhension et respect des consignes de sécurité du zoo etc…).

La fête de fin d'année à l'association avec tous les élèves UTOA.

Objectif interculturels : Les fêtes de fin d'année (fêtes civiles et religieuses)

Un goûter a été organisé pour les élèves de l'association avec le personnel présent.

2. Activités extérieures - Les partenaires,

L'association se situe à proximité de la Médiathèque Shakespeare et de la Maison pour tous, François Villon.

La maison pour tous François Villon : Un partenariat a été mis en place pour utiliser la salle informatique (6 postes).

L'utilisation de cette salle a pour objectif de permettre aux élèves de se familiariser avec d'autres supports pour l'apprentissage du français (activités auto corrigées) et de découvrir l'outil informatique et l'environnent numérique – **compétences transversales** (*allumer, éteindre un ordinateur, créer un identifiant ,utiliser un identifiant, connaitre quelques fonctions du clavier, savoir utiliser une souris, le lexique,*)

La médiathèque Shakespeare.

Les élèves scolarisés à UTOA ont tous été inscrits à la médiathèque

L'objectif de cette démarche est multiple, il vise à :

. Développer l'autonomie des élèves :

- « Désacraliser » et rendre accessible les lieux de savoirs et de socialisation,
- Familiariser les élèves avec les ressources mises à leur disposition (livres, CD, DVD), susciter l'intérêt, éveiller la curiosité,
- Apprendre à utiliser les ordinateurs (6 postes) : améliorer les compétences en français, (sites FLE – avec exercices auto corrigés)
- développer les compétences en informatique et en technologies de l'information et de la communication ;

L'objectif : amener les jeunes à utiliser de façon autonome les cours de FLE en autoformation, et de soutien (tous niveaux) disponibles sur le site des médiathèques.

Un projet est actuellement à l'étude pour un accompagnement au « PIM » (Passeport internet multimédia).

Les prolongements:

Premiers contacts avec Me Gassang, responsable de la médiathèque Shakespeare avec l'association Arcadémia et le réseau des médiathèques de Montpellier pour un projet pilote « le train des mots ». Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans la création, la réalisation et la programmation d'un jeu vidéo (train) axé autour de l'apprentissage de la langue française.

Ces actions, ces projets ont pour but d'encourager, valoriser les compétences des jeunes afin

- de les amener à aquérir une plus grande autonomie dans leurs apprentissages,
- de leur donner les moyens de devenir des acteurs de leurs savoirs, des citoyens à part entière.

Mme. Nathalie ESTRADE-SEGURA

Enseignante FLE.

L'accompagnement et les missions socioéducatives des travailleurs sociaux d'UTOA :

L'orientation vers le collège :

Le service MIE du Foyer Départemental du Foyer de l'Enfance nous accompagne dans cette dimension des affectations scolaires. Elle représente pour les jeunes que nous accompagnons une préoccupation constante. Conscients que leur situation administrative passe par cette affectation scolaire, certains nous sollicitent sans mesure, même s'ils sont informés que leur niveau ne leur permet pas d'accéder à leur demande.

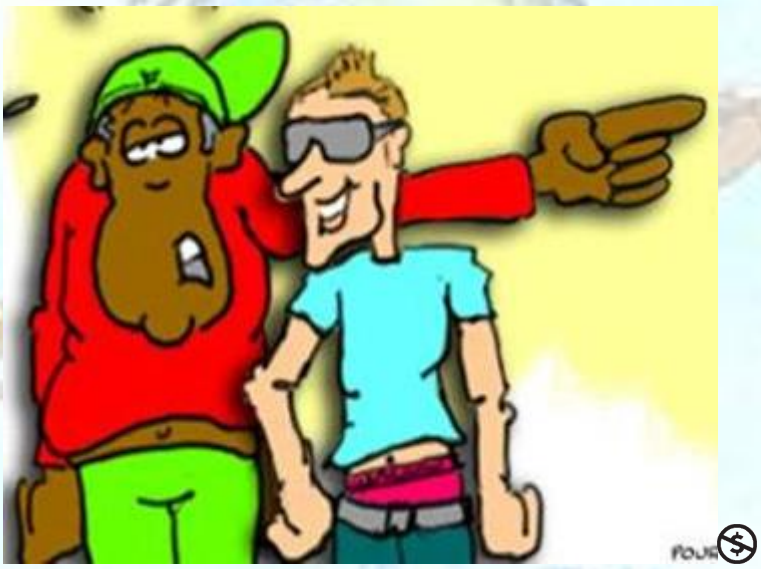

L'intégration des plus de 16 ans dans l'Éducation nationale :

L'Éducation nationale est évidemment un partenaire principal

En revanche, les Inspections Académiques ne mettent pas suffisamment en place de dispositifs spécifiques pour les enfants non francophones ou les enfants non scolarisés antérieurement.

Les tests d'évaluations scolaires doivent retrouver leur vocation première et être suivis d'une affectation effective dans un établissement scolaire, dans des délais raisonnables qui ne devraient pas atteindre les délais actuels constatés, de plusieurs mois d'attente.

L'absence d'orientation :

Parce que ces jeunes ne présentent pas un niveau de scolarisation suffisant (échec au test de l'espace Senghor) ou parce que les moyens mis en œuvre pour les accueillir ne sont pas à la hauteur des besoins, un grand nombre d'entre eux ne se voient pas proposer de solution.

Il résulte de cela que l'accueil de jour à UTOA prend une importance croissante.

Compte tenu de toutes ces évolutions, les jeunes sont donc accueillis plus nombreux et plus longtemps au sein de nos cours de FLE. D'où la décision d'embaucher une deuxième enseignante à temps partiel, et probablement à temps complet en 2016.

L'accompagnement à la formation professionnelle :

Au-delà de l'âge légal de l'obligation scolaire, il existe des dispositifs de formation pour les jeunes de 16 à 25 ans. Ces dispositifs, auxquels donnent accès les missions locales et qui sont pour la plupart financés par le Conseil Régional Languedoc Roussillon, ne sont pas accessibles aux jeunes non accompagnés, car ceux-ci n'ont, à priori, pas le droit d'accéder à la formation continue au regard de leur statut.

L'apprentissage, une solution privilégiée :

Dans ce contexte, l'accès à la formation professionnelle via l'apprentissage apparaît comme une solution privilégiée. Pour cette raison , nous plaçons les jeunes, en stage, chez des artisans ou bien en entreprise, dès que cela est possible, en fonction de notre réseau. En effet, ce type de formation comporte plusieurs atouts :

■ la formation est de qualité, elle suscite souvent une forte adhésion des jeunes qui peuvent ainsi mettre en valeur leurs qualités et leur motivation.

■ les jeunes sont rémunérés et peuvent donc envisager sereinement leur sortie des dispositifs d'aide sociale.

■ un jeune étranger peut être autorisé à travailler s'il s'agit pour lui de s'engager dans une formation en alternance (apprentissage ou professionnalisation). En revanche, pour d'autres jeunes, au regard de leurs capacités et de leur statut, ils ne peuvent y accéder.

La quête du Saint Graal autour du projet professionnel :

Le projet scolaire et professionnel pèse énormément sur les démarches que devront faire les jeunes pour pouvoir régulariser leur séjour à leur majorité. En effet, l'article L 311-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, concernant les MIE pris en charge par la Direction Enfance et Famille à leurs 16 ans au plus, et l'article L 313-15, introduit par la loi n°2011-672 du 16 juin 2011, concernant les MIE pris en charge par la Direction Enfance et Famille entre 16 et 18 ans, associent tous deux l'accès à un titre de séjour des jeunes majeurs

ayant dejà été pris en charge par la DEF, au suivi d'une formation et au caractère réel et sérieux de celle-ci. Donc la pression est de plus en plus forte pour ces jeunes personnes qui doivent élaborer rapidement un projet réalisable en peu de temps. Le jeune n'a pas la possibilité de « prendre le temps ». Comme nous le soulignons dans notre livret d'accueil par le biais d'un pictogramme qui représente un chronomètre, « le temps est compté ». Cette exigence imposée par le cadre légal va à l'encontre de notre posture, à savoir favoriser un temps adapté aux besoins et au rythme de chaque mineur.

Le contrat jeune majeur, une première étape vers la régularisation

En France, le contrat jeune majeur est un des vecteurs importants de l'insertion des mineurs isolés devenus majeurs. Le contrat jeune majeur, conclu entre La Direction Enfance et Famille et le jeune majeur, lui permet de bénéficier d'un soutien matériel, éducatif et psychologique.

Il est conclu à la demande écrite du mineur accueilli au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance en vue d'une continuité de sa prise en charge jusqu'à ses 21 ans. A travers ce contrat, le jeune s'engage à élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle et à le respecter. La présentation d'un contrat jeune majeur est d'ailleurs un élément déterminant pour qu'un étranger puisse obtenir un titre de séjour .

L'accompagnement à la régularisation administrative :

La majorité est une échéance importante pour tout adolescent, elle est source d'angoisses particulières pour les jeunes non accompagnés, car cela signifie qu'ils peuvent perdre toute protection et basculer dans la clandestinité.

Nous devons donc anticiper et préparer leur régularisation administrative avant leur dix-huitième anniversaire. Pour ce faire, l'équipe d'Un Toit Où Apprendre travaille étroitement avec l'Association RAIH qui exécute un travail militant et remarquable pour permettre à ces jeunes personnes d'espérer une perspective de séjour pérenne.

Dans un premier temps, cela signifie que le jeune doit être en possession de documents d'état civils. S'il est arrivé sans papiers (les MIE arrivés par le biais de filières se font souvent voler leurs documents d'identité par les passeurs ou arrivent volontairement sans papier sur le territoire), il doit donc entreprendre des démarches auprès du consulat de son pays d'origine afin de confirmer son identité.

Les MIE ayant été pris en charge par l'ASE avant leurs 15 ans pourront obtenir la nationalité française de plein droit à leur majorité.

Mais cela ne concerne qu'une infime minorité d'enfants, la plupart arrivant en France après 16 ans.

Pour les autres, plusieurs perspectives de séjour sont ouvertes soit à leur majorité soit à partir de 16 ans s'ils souhaitent travailler, notamment dans le cadre d'une formation en alternance :

- La mention « vie privée et familiale » constitue le titre de séjour le plus favorable. Conformément à l'article L313-11 du CESEDA, il est délivré de plein droit au mineur pris en charge par l'ASE avant 16 ans, « sous réserve du caractère réel et sérieux du suivi de la formation, de la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine et de l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française ».

o Le titre de séjour mention « salarié » ou « travailleur temporaire » peut être délivré aux jeunes pris en charge par l'ASE après leurs 16 ans. L'article L313- 15 du CESEDA dispose que le jeune doit justifier « suivre depuis au moins six mois une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle ». Par ailleurs, les mêmes conditions que la mention précédente concernant les liens familiaux et l'avis de la structure d'accueil sont exigées.

o Le titre de séjour mention « étudiant » est prévu à l'article L313-7 du CESEDA. Il permet au jeune de travailler un certain nombre d'heures mais n'est pas suffisant pour une formation en CFA. Il devra dans ce cas être complété par une Autorisation Provisoire de Travail (APT).

La santé et la prise en charge médicale :

L'accueil :

L'accompagnement à la santé débute par la réalisation d'un « bilan de santé » qui a lieu au Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille, où des consultations médicales et infirmières sont organisées.

A l'issue de ce bilan, une fois le jeune orienté sur notre structure, son éducateur référent organise la prise en charge médicale avec le cabinet d'infirmières privé qui collabore avec nous.

En premier lieu, les jeunes sont accompagnés au CLAT où divers examens cliniques sont effectués : bilan sanguin, test urinaire, test de dépistage de la tuberculose.

Puis, en fonction des divers bilans demandés par le médecin du FDEF ou à la demande du jeune s'il se plaint de douleurs, ou si nos infirmières décèlent un problème de santé, le jeudi, lors de leurs permanences, elles externalisent les rendez-vous vers des médecins référents du quartier. Concernant les médicaments et les analyses médicales, nous avons organisé un partenariat avec une pharmacie et un laboratoire.

L'accompagnement à la santé, une situation d'une complexité redoutable et chronophage :

« Un mineur isolé étranger, lors de son arrivée en France, doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement aussi bien psychique que physique avec le remboursement de ses soins.

il est possible de souscrire, au titre d'ayant droit de l'ASE, à la couverture médicale universelle (CMU) ou CMU complémentaire. Cette affiliation est obligatoire lorsque le mineur ne relève d'aucun régime étudiant/travailleur de la sécurité sociale. » (**Cour de cassation, civile, Chambre civile 2, 19 juin 2008, 07-14.338, Publié au bulletin).**

Aujourd'hui, concernant le volet santé, la réalité des jeunes que nous accompagnons et celle de notre travail au quotidien est tout autre.

Ces jeunes personnes se présentent souvent pour se plaindre de foulures, de maux de tête, de petites coupures et de diverses douleurs, prétextes qui cachent parfois une pudeur liée à leur culture, mais souvent, des maux plus graves, qu'ils dissimulent, car leurs parcours de vie les ont conduits à développer une culture de la discretion.
Il est impotant de souligner que la majorité des jeunes que nous accueillions souffrent de maladies bénignes mais aussi de pathologies plus complexes comme la tuberculose, la syphilis, l'hépatite B et C et d'autres maladies contagieuses ou évolutives comme la gale, l'asthme, des traumatismes craniens, des membres supérieurs paralysés, des problèmes de vue et d'audition sévères… qui requièrent une prise en charge très importante et très onéreuse.

Après trois mois d'exercice, nous repérons un manque cruel de moyen de prise en charge pour les jeunes qui ne sont pas couverts par la CMU. Le délai d'attente pour la réception de la CMU est fréquemment de plus de 4 mois depuis la date d'admission.

A ce jour nous recençons pas moins de 16 à 20 jeunes sans couverture sociale ; les raisons sont multiples : OPP non prononcée, OPP prononcée, mais les délais de traitement auprès de la CPAM sont très longs, certains jeunes sont immatriculés avec des numéros provisoires (en 7) entre temps ils ont bénéficié d'une immatriculation définitive (en 1), mais pour obtenir la nouvelle attestation de droit, cela relève du parcours du combattant, pour ne pas dire de l'impossible.

Nous nous voyons donc, pour ces jeunes, généralement refuser des soins, car les praticiens ont déjà essuyé, les concernant, des refus de paiement de la CPAM, parfois même certains praticiens du privé refusent de recevoir les mineurs ne pouvant présenter l'attestation de CMU.

Majoritairement, les jeunes concernés ont des attestations avec des numéros provisoires alors qu'ils sont reconnus dans les fichiers de la CPAM avec des numéros définitifs.Concernant les bilans médicaux, actuellement, 10 des jeunes déjà accueillis dans notre structure n'ont pas eu de bilan médical. Il nous reste à ce niveau, encore quelques réglages à affiner avec le FDEF.

Nous déplorons le manque de dispositifs pour les jeunes qui nécessitent des soins dentaires, ophtalmologiques, ou autres soins en urgence.

Nous pensions pouvoir utiliser certains dispositifs, comme la PASS, mais le profil de nos jeunes, hélas, ne correspond pas, à priori, aux conditions d'accueil imposées par la responsable de cette Permance d'Accés aux Soins de Santé du CHU. Nous avons déja été refusés et avons été orientés vers les Urgences, pour un jeune garçon asthmatique qui nécessitait un simple suivi et une prescription de ventoline.

Pourtant, dès l'accueil de ces jeunes, il est très important de ne pas perdre de temps, afin de détecter toutes les maladies dont ils sont éventuellement porteurs dans l'intérêt de leur propre santé, mais aussi de celles des jeunes et des professionnels qui les entourent.

Nous insistons sur le fait que ces jeunes ont pour culture « de se rendre discrets ». Leurs parcours les ont conduits à développer cette attitude, et, dans bien des cas, ils sont dans le déni de leurs pathologies. Certains dissimulent leurs maux ou ne les expriment pas, en cachant leurs symptômes.

Cette situation de santé publique est un volet primordial de notre accompagnement social. Nous avons besoin d'un soutien concernant ces jeunes sans CMU, pour mettre en œuvre rapidement les mesures à prendre, notamment pour les maladies contagieuses, pour assurer les programmes de vaccinations (carnet de vaccination à jour) et mettre en œuvre un suivi de santé individualisé, adapté à la réalité de ces jeunes.

L' accompagnement psychologique

L'expérience de la migration n'est pas sans conséquences sur l'équilibre psychologique de certains jeunes que nous accueillons. Elle signe de multiples pertes, réelles ou symboliques ; la nature des situations, parfois vécues de manière traumatique, peuvent conduire les professionnels qui prennent en charge nos jeunes mineurs à leur proposer un accompagnement psychologique externe à notre structure. Dernièrement, seulement un jeune homme a nécessité un accompagnement psychologique très court.

Au dela de la situation complexe que représente ce volet santé, force est de constater, au regard du nombre de consultations médicales engagées, la place que le travail autour du corps, de la santé, tient dans l'accompagnement de ces jeunes.

Du point de vue éducatif, les éducateurs accompagnent les mineurs à leurs bilans et rendez-vous médicaux. Les temps d'accompagnement à ces consultations permettent des échanges informels. Un travail de réassurance doit être engagé avec ces jeunes car nombreux sont ceux qui n'ont jamais eu la chance de subir un examen médical.

Plus encore qu'hier, la question de la prise en charge des MNA (Mineurs Non Accompagnés) connaît une acuité particulière ; 2016 s'annonce comme une année importante pour les mineurs isolés et pour l'avenir des structures tournées vers ce public.

Après trois mois de fonctionnement, il est encore un peu tôt pour qualifier ce projet comme une réussite.

Néanmoins, cette montée en charge rapide et éprouvante nous donne aujourd'hui toutes satisfactions. Nous espérons que le mois de septembre 2016 nous permettra d'avoir une lisibilité plus claire et pragmatique sur l'avenir. Ainsi, nous pourrons tenter de développer d'autres prises en charge novatrices, tant en terme d'hébergements pour les majeurs en sortie du dispositif que d'accueil de jour sous forme d'unité de production, qui nous permettra de préparer nos jeunes mineurs à appréhender le monde du travail.

Nos souhaits pour l'avenir, et pour l'année 2016 :

Nous souhaitons favoriser la formation des équipes (avec des organismes comme la CICADE) à une meilleure compréhension du public des MIE, des réalités migratoires, de la perte des repères familiaux et socioculturels et des procédures spécifiques au statut de mineur isolé étranger. Cette dimension ne peut être occultée, notamment en matière de séjour et d'asile.

Nous envisageons de favoriser la mutualisation des moyens, l'organisation de l'échange des expertises et de la collaboration entre les structures dédiées à ce public, pour insuffler et partager toutes nos logiques d'interventions ;, cela nous aidera à une meilleure appréhension de la situation de ces mineurs et, par conséquent, de leur accompagnement.

Nous espérons que l'avenir nous confirmera qu'il est judicieux de favoriser les structures d'accueil de taille humaine et les structures semi-autonomes (colocation) pour les adolescents mieux insérés, plus indépendants et matures, à qui ce type de prise en charge convient.
Enfin, en lien avec le Conseil Départemental, bien définir les objectifs, réfléchir aux projets de vie et mettre en oeuvre le plus en amont possible de la majorité des jeunes, les démarches relatives à leur statut et séjour en France, qui engagent l'avenir de ces derniers, sur la base de procédures formalisées.

Nous envisageons au mois de mai, de faire appel à un prestataire extérieur, afin qu'il puisse mettre en place avec nous une Mission de Conseil et d'Accompagnement. Cela afin d'améliorer notre capacité organisationnelle, et de nous accompagner dans l'expertise, le pilotage et la mise en œuvre du projet d'établissement d'UTOA.
Cette première démarche nous préparera à la mise en place de notre première évaluation externe.

Pour information, au 30 avril 2016

Ages des jeunes que nous accueillons :

Jeunes de 18 ans :	23
Jeunes de 19 ans :	6
Jeunes de 17 ans :	28
Jeunes de 15 à 16 ans :	5

12 nationalités différentes : pour un flux de 62 jeunes

Guinée	17
Cote d'Ivoire	5
Cameroun	6
Congo	1
Mali	2
Indes	4
Maroc	5
Bangladesh	7
Pakistan	6
Libéria	1
Algérie	4
Albanie	4

Aujourd'hui notre équipe est composée de :

1 Directeur

1 chef de service

1 assistante de Direction

1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale

1 Educateur Spécialisé

1 moniteur éducateur

2 Travailleur en Insertion Sociale et Familiale

1 surveillant de nuit

1 assistante administrative

2 enseignantes

Abréviations

Utilisées dans ce document et dans notre sphère professionnelle

APT : Autorisation Provisoire de travail
ADF : Association des Départements de France
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CADE : Centre d'Accès au Droit des Étrangers
CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants
CD : Conseil Départemental
CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CICADE : Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès au(x) Droit(s) des Exclus
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CLAT : Centre de Lutte Anti Tuberculose
CMU : Couverture Médicale Universelle
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CVS : Conseil à la Vie Sociale
DEF : Direction Enfance et Famille
ENA : Enfants Non Accompagnés

FJT : Foyer Jeunes de travailleurs
FLI : Le Français Langue d'Intégration
FLE : Français Langue Étrangère
FDEF : Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille
GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés
MIE : Mineurs Isolés Étrangers
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
MHISC : Maison d'Hébergement et d'Insertion Sociale et Culturelle
MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative
OPP : Ordonnance Placement Provisoire
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PIM : Passeport Internet Multimédia
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
RAIH : Réseau Accueil Insertion Hérault
SIE : Service d'Investigation Éducative
STEI : Service Territorial Éducatif d'Insertion
TGI : Tribunal de Grande Instance
UTOA : Un Toit Où Apprendre